

L'ÉCHO de Gex

www.ville-gex.fr

L'information de la ville de Gex



p.6-7

BUDGET 2021



p.9

PROJET CŒUR DE VILLE



p.11

TRAVAUX





1^{er} décembre | Inauguration des Lignes Urbaines de Gex LUGE.



3 décembre | Mise en lumière de la ville.



11 et 12 décembre | Confection et distribution des colis du Centre Communal d'Action Sociale aux Aînés.



12 au 24 décembre | Opération « Les commerces en fête ! », un partenariat Ville/Vitrines de Gex.



14 décembre | Signature officielle de la cession au Groupe DUVAL de la Place du Jura pour l'opération Cœur de Ville.



17 décembre | Remise de chocolats au personnel hospitalier et de fleurs aux résidents de l'EHPAD du Centre Hospitalier du Pays de Gex, à Tougin.



19 et 20 décembre | Organisation d'un dépistage COVID-19 initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

VILLE DE GEX

Discours des vœux de Monsieur le Maire

JANVIER 2021

9 janvier | Monsieur le Maire transmet sur le site internet, la page facebook et la chaîne youtube ses meilleurs vœux aux Gexoix.



ÉDITO

Chères Gexoises, chers Gexois,

La crise sanitaire n'en finit pas et les conséquences sont terribles pour l'économie, notamment pour nos entreprises locales et pour la station des Monts-Jura tout comme pour de nombreux foyers dont les emplois sont menacés.

Sur le plan sanitaire, un centre de vaccination fonctionne depuis quelques jours au sein du Centre Hospitalier du Pays de Gex. Cette mise en place par l'Agence Régionale de Santé a été possible grâce à l'action de Pays de Gex Agglo, du Centre Hospitalier Annecy Genevois, des professionnels de santé et de l'appui de communes. Que tous soient remerciés pour cet engagement.

La ville poursuit ses projets. Depuis début janvier, l'opération "Cœur de Ville" a démarré. C'est un moment important pour notre ville, son attractivité et son avenir.

Conscients que ce chantier est impactant pour le quotidien des usagers et commerçants, nous avons fait le maximum pour accompagner cette phase délicate, parkings de substitution et Ligne Urbaine de Gex notamment.

Merci pour votre compréhension,

Très amicalement,

Le Maire, **Patrice DUNAND**

Une nouvelle charte graphique pour la ville

La ville n'avait pas, jusqu'à présent, d'élément graphique harmonisant l'ensemble de ses supports de communication, outre un logo armorié se référant à son passé.

Comme annoncé dans son programme et dès le début de son mandat, l'équipe municipale a souhaité initier une refonte graphique devenue nécessaire et lancer une consultation. La proposition de Perluette Design en association avec LMB Delta web design a séduit les élus de par l'adéquation très réussie entre vitalité, ouverture et ancrage historique avec à l'appui des déclinaisons présentées sur la carterie, les flyers, bulletins et signalétiques, le site internet et la page facebook.

L'année 2021 permettra d'introduire et diffuser peu à peu cette nouvelle identité visuelle et une ligne graphique cohérente.

Le blason de la ville est composé d'un lion et de morailles, armoiries de Simon de Joinville marié en 1252 à Léonette de Gex. Le travail de refonte du blason a consisté en un éclatement de ses composants et une simplification et modernisation du trait pour, d'une part rappeler l'identification de la ville avec son blason historique et, d'autre part, donner un caractère dynamique et contemporain.



Recensement partiel de la population

L'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité.

L'Insee continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune. Chaque année, ces actualisations sont calculées à partir d'une combinaison de plusieurs sources (enquête terrain complétée de sources administratives dans les communes de moins de 10 000 habitants ou du répertoire d'immeubles localisés (RIL) dans les communes de plus de 10 000 habitants). A titre exceptionnel, ces méthodes seront légèrement adaptées : les travaux méthodologiques déjà réalisés montrent une bonne qualité des résultats produits. Cette solution ne peut toutefois pas être répétée plusieurs années de suite.



Application mobile pour Luge

L'application Smartphone Alsa CH/FR développée par le transporteur, Chamexpress et Alsa Bus en charge de l'exploitation des LUGE, lignes urbaines de Gex, est téléchargeable. Les voyageurs peuvent non seule-

ment obtenir des informations commerciales sur le service (plan des lignes, tables horaires, tarifs...) mais ils pourront très prochainement suivre, ligne par ligne, le parcours des véhicules en temps réel via un système GPS intégré :

- Android : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.alsa.app.chfr>
- iOS : <https://apps.apple.com/es/app/alsa-suiza-francia-ch-fr/id1545333778>

Ces 2 liens sont actifs en page d'accueil (bandeau déroulant) du site de la ville.

Plan grand froid

Le Centre Communal d'Action Sociale recommande aux personnes âgées, handicapées ou isolées à domicile de s'inscrire sur le registre « prévention grand froid ». Ainsi, durant les vagues de froid hivernal, les agents communaux pourront prendre des nouvelles de votre santé et de votre bien-être. Vous êtes invité(e) à vous procurer le formulaire d'inscription auprès du CCAS au 04 50 42 63 01 ou sur le site de la mairie www.gex.fr. Cette formalité n'a pas de caractère obligatoire et les données que vous transmettez resteront confidentielles.

Rentrée scolaire 2021-2022 :

Les inscriptions à l'école sont indispensables **avant le 30 avril 2021** :

- > Pour tout enfant né en 2018 et faisant son entrée en 1^{ère} année de maternelle (PS).
- > Pour tout enfant né en 2015 et faisant son entrée en 1^{ère} année d'école élémentaire (CP).
- > Pour tout enfant nouvellement arrivé à Gex.

A partir du 1^{er} mars 2021 :

NOUVEAU ! Il est désormais possible de procéder aux inscriptions scolaires de façon totalement dématérialisée directement sur l'Espace Citoyen ! Les nouvelles familles devront créer leur compte en ligne pour accéder au service. www.espace-citoyens.net/ville-gex

Les dossiers d'inscriptions seront également disponibles en mairie et en téléchargement sur le site internet de la ville.

Passeport culture jeunes

Il y a 15 ans, la mairie mettait en place un passeport culture destiné aux jeunes de 2 à 18 ans résidant à Gex pour qu'ils puissent bénéficier de tarifs préférentiels en se rendant au cinéma Le Patio, à la piscine municipale ou aux soirées programmées dans la saison culturelle. 407 jeunes en ont bénéficié en 2019 et seulement 241 en 2020, année totalement chaotique pour la culture.

Le passeport culture jeunes 2021 est disponible au service accueil de la mairie depuis le 2 janvier. Il sera remis gratuitement sur présentation obligatoire d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et d'une photo.



Pour davantage de détails, vous pouvez accéder aux comptes rendus des conseils municipaux qui font l'objet d'un affichage (devant la mairie) et sont publiés sur le site www.gex.fr.

**2
novembre
2020**

Le Conseil Municipal

- approuve les modifications du budget général de la Commune 2020 ;
- prend acte du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2021 dans ses volets Commune et Forêt ;
- approuve le retrait de la délibération du 5 octobre 2020 constituant une provision pour risques et charges financières à hauteur de 150 000 € et maintient le régime de droit commun pour les prochaines provisions, soit la provision semi-budgétaire ;
- fixe les tarifs du service de transport de voyageurs : les lignes urbaines de Gex (LUGE) ;
- approuve le mandat de perception des recettes au titre de la gestion du transport régulier de voyageurs pour la desserte des équipements publics de et sur la Commune (LUGE) ; le marché ayant été attribué au

groupement d'entreprises CHAMEXPRESS et ALSA BUSTOURS GEX ;

- approuve l'instauration d'une taxe d'aménagement majorée à hauteur de 18,30 % sur le quartier « Perdttemps/Mont-Blanc/Gare », reporte, à titre d'information, la délimitation de ce secteur dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et dit que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de transmission prévues à l'article L. 2131-1 du CGCT ;
- accepte d'acquérir les parcelles AO 210 et AO 207, d'une superficie cadastrale de 67 m², propriété de Mme et M. MARTOS GONZALES Virginia et Walter, au prix de 1 € symbolique, la parcelle AO 194, d'une superficie cadastrale de 27 m², propriété de Mme MOREL Martine, au prix de 1 € symbolique, la parcelle AO 196, d'une superficie cadastrale de 52 m², propriété de MM. DURAND Denis, François et Frédéric au prix de 1 € symbolique et la parcelle AO 205, d'une superficie cadastrale de 108 m², propriété de

M. de la GORGUE de ROSNY Gilles au prix de 1 € symbolique, dit que les frais annexes (acte notarié,...) liés à ces acquisitions seront supportés par la Commune et constate que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

- approuve les projets de conventions relatives aux modalités d'exécution des conventions de Projet Urbain Partenarial « chemin de Dompardon » et « rue de Bonnarche » conclus entre la Communauté d'Agglo et la Commune ;
- approuve le protocole transactionnel relatif aux travaux de dévoiement de la RD 1005, entre la Ville et la société Eiffage route centre-est, sous maîtrise d'œuvre BET INGEROP ;
- émet un avis favorable au projet d'ouvertures dominicales des commerces de détail les 19 et 26 décembre 2021, précise que les dates seront définies par un arrêté du maire.

**14
décembre
2020**

Le Conseil Municipal

- approuve les budgets primitifs 2021 de la Commune et de la Forêt, précise que le vote du budget a lieu par chapitre pour la section de fonctionnement, par chapitre et opération pour la section d'investissement ;
- approuve le programme des travaux Forêt pour l'année 2021 et la demande de subvention auprès de l'association Sylv'Acctes pour la réalisation des travaux : intervention en futaie irrégulière parcelle 30.u pour un montant de 3 304,32 € HT ;
- maintient le prix du stère de bois d'affouage à 30 € pour l'année 2021, demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder au martelage des coupes et précise la destination des coupes et leur mode de commercialisation ; les garants de la bonne exploitation des bois, pour le partage sur pied des bois d'affouage, sont MM. Jacques LEVITRE, Jean-Claude PELLETIER et Vincent BOCQUET ;
- prend acte de l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée de l'opération Cœur de Ville au régime réel normal mensuel et donne pouvoir à monsieur le Maire ou un adjoint délégué pour accomplir toutes les formalités nécessaires auprès de l'administration fiscale ;
- décide de modifier l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour le projet Cœur de Ville et est favorable, au titre de 2021, à la création des autorisations de programme et crédits de paiement ;

- approuve l'annulation des loyers dus par les restaurateurs, pour les mois de novembre et décembre 2020 et janvier 2021, les commerçants concernés étant M. Nicolas ROBIN pour le bar-restaurant de l'Hôtel Bellevue, M. Adrien MASSON pour la Crêperie du jeu de l'Oie, l'annulation des loyers associatifs dus par l'Institut de Percussion, pour la période de septembre à décembre 2020 et janvier 2021 et prend note de l'effort financier consenti par la Ville qui s'élève à 6 100 € environ ;
- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € à l'association des Vitrites de Gex pour une animation commerciale en fin d'année 2020 ;
- approuve la mise en place d'un bail commercial avec GRDF pour une durée de 9 ans pour les locaux réaménagés au 72, rue des Transporteurs, fixe le loyer annuel à 30 000 € HT, révisable, charge monsieur le Maire ou un adjoint délégué de finaliser la conclusion de ce bail commercial et d'en déterminer les derniers détails ;
- attribue l'exploitation saisonnière du chalet de la Poudrière sous la forme d'une autorisation d'occupation temporaire à la SARL CV représentée par M. Antonio COLICCHIO ;
- approuve la modification des statuts de la Communauté d'Agglo relative à la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur et de froid » ;

- approuve la modification par avenant de la convention d'adhésion au service mutualisé d'application du droit des sols pour permettre l'instruction par ce service des demandes de pose de dispositifs publicitaires sur le territoire communal couvert par le règlement local de publicité intercommunal et acte le principe de la mise en place de cette nouvelle mission à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- approuve la convention entre la Ville et la Communauté d'Agglo concernant la mutualisation du service des marchés publics ;
- approuve les trois conventions d'affiliation au dispositif « Chéquier Jeunes 01 » entre la Commune (pour la piscine, le cinéma et les spectacles), le Département de l'Ain et la société Docaposte Appllicam ;
- approuve l'évolution du tableau des emplois communaux et le régime indemnitaire pour les agents de la filière de la police municipale ;
- décide d'acquérir les parcelles E103 et E111, propriété de Mme Micheline MOUILLET, pour un montant de 6 000 € et dit que les frais annexes liés à cette acquisition seront supportés par la Commune ;
- approuve le projet de convention à passer avec le Conseil départemental de l'Ain définissant les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles les travaux d'aménagement de la RD 15h rue de Gex-la-Ville seront réalisés.

Un acte fondamental de la vie municipale

À l'image d'un particulier pour ses recettes et ses dépenses, la ville gère un budget qu'elle vote chaque année. Le budget primitif est l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. C'est un acte prévisionnel car il constitue un programme financier évaluant les recettes à encaisser et les dépenses à effectuer sur une année. C'est un acte d'autorisation juridique par lequel le maire est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

Il est prévu pour un exercice budgétaire qui commence au 1^{er} janvier et s'achève au 31 décembre.

Le budget 2021 a été voté par le conseil municipal le 14 décembre 2020. Il a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires au sein du conseil municipal réuni le 2 novembre 2020.

La gestion municipale privilégie l'autofinancement (niveau d'épargne brute élevé proche de 30%) corrélé avec une maîtrise de la fiscalité (maintien des taux d'imposition) et un recours limité à l'emprunt afin d'assurer un programme d'investissement nécessaire au développement de la commune.

Le budget est constitué de deux sections :

- › la section de fonctionnement qui permet à la commune d'assurer le quotidien ; elle implique des notions de récurrence,
- › la section d'investissement qui est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement regroupe essentiellement les dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
011 Charges à caractère général	4 516 658	013 Atténuation de charges	250 000
012 Charges de personnel	6 623 500	70 Produits des services et du domaine	1 295 000
014 Atténuation de produits	954 000	73 Impôts et Taxes	8 456 000
65 Autres charges de gestion courante	1 357 000	74 Dotations et participations	5 579 415
66 Charges financières	150 000	75 Autres produits de gestion courante	250 000
67 Charges exceptionnelles	27 262	77 Produits exceptionnels	23 000
022 Dépenses imprévues	25 000		
TOTAL	13 653 420	TOTAL	15 853 415
042 Dotation aux amortissements	1 300 000	042 Subvention d'investissement	21 000
023 Virement à section d'investissement	920 995		
TOTAL	15 874 415	TOTAL	15 874 415

Les recettes réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 15 853 415 €.

Elles permettent, d'une part, de couvrir les dépenses de fonctionnement courantes de l'exercice ainsi que le remboursement de l'annuité de la dette, et, d'autre part, assurer une partie du financement des investissements réalisés au cours de l'exercice.

Les ressources définitives et régulières de la section de fonctionnement sont pour l'essentiel :

- › le produit des impôts directs dont la municipalité a décidé de maintenir les taux soit :
- › Taxe d'habitation : 16,95 %
- › Taxe foncière sur le bâti : 14,43 %
- › Taxe foncière sur le non bâti : 94,29 %
- › les dotations et compensations versées par l'État, à la Compensation Financière Genevoise ;
- › les ressources propres qui correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, piscine, bibliothèque,...), aux revenus des immeubles.

Avec le confinement et toutes les mesures de restriction des derniers mois, certaines recettes ont été stoppées : la commune devra faire avec une baisse des recettes des services à la population comme la piscine et le cinéma.

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 13 653 420 €.

Sont regroupées dans cette section la rémunération du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations au CCAS et SDIS, les subventions versées aux associations,... et les charges financières liées aux intérêts des emprunts.

Le virement à la section d'investissement (opération d'ordre) est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : **l'autofinancement**. Le montant prévisionnel d'autofinancement, avant intégration des résultats définitifs de l'exercice 2020, s'élève au budget 2021 à 920 995 €.



La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir ; elle est liée aux projets de la ville à court et long termes. Elle retrace les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement.

Y figurent, en dépenses, les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, de mobilier, de matériel, de véhicules, des constructions, des travaux...) et le remboursement des emprunts.

En recettes, sont comptabilisés la taxe d'aménagement, le Projet urbain partenarial, les subventions d'investissement perçues, le remboursement par l'État de la TVA payée par la Commune, appelé « fonds de compensation de la TVA » (FCTVA) et l'emprunt.

Le montant de la section d'investissement s'élève, au budget 2021, à 13 339 627 €.

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Opérations d'équipement	10 889 627	10 Dotations, fonds divers et réservés	1 585 992
10 Dotations, fonds divers et réservés	25 000	13 Subvention d'investissement et PUP	1 683 640
16 Emprunts et dettes assimilées	1 295 000	16 Emprunts et dettes assimilées	2 900 000
020 Dépenses imprévues	50 000		
TOTAL	12 259 627	TOTAL	6 169 632
040 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	21 000	024 Produits de cession immobilière	3 890 000
041 Transfert des études aux travaux	1 059 000	040 Amortissement des immobilisations	1 300 000
		041 Transfert des études aux travaux	1 059 000
		021 Virement de la section de fonctionnement	920 995
TOTAL	13 339 627	TOTAL	13 339 627

Il est inscrit à titre provisoire un emprunt d'équilibre de 2,9 M€ qui sera ajusté après l'affectation des résultats de l'exercice 2020 et un autofinancement de 920 995 €.

Les opérations d'équipement (€)

Hôtel de Ville et Annexe	27 500
Centre Technique Municipal et Service Technique	207 000
Autres locaux administratifs / tertiaires	15 000
Espace Perdtemps	150 000
Autres bâtiments socioculturels	110 000
Gymnase Le Turet	17 500
Piscine	26 000
Stades de Chauvilly	700 000
École Perdtemps	27 600
École Parozet	33 800
Autorisation de programme École Parozet	155 000
École Vertes Campagnes	120 800
Autorisation de programme École Vertes Campagnes	100 000
Lycée	25 000
Autorisation de programme Maison médicale	540 000

Autorisation de programme Le Bellevue	50 000
Logements communaux	250 000
Locaux commerciaux	90 000
Divers Bâtiments	170 000
Divers travaux de voirie (dont renouvellement) et éclairage public	209 000
Requalification voirie Tougin-Bonnarche-Charpak-Pitegny	300 000
Réseau électrique	10 000
Opérations foncières (terrains et autres)	200 145
Espaces verts - Environnement	287 000
Espace public - Cadre de vie	95 000
Techniques d'information et de communication	92 000
Cœur de Ville	6 643 782
Sécurité	221 500
Restaurant scolaire et centre de loisir	16 000
TOTAL	10 889 627 €

État de la Dette

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette (M€) au 31/12	10,740	9,777	8,791	7,780	8,661	7,651	8,826
Nombre d'habitants	10 711	10 979	11 200	11 453	12 268	12 894	13 375
Dette / habitants en €	1 002,71	890,56	784,92	679,29	705,98	593,37	659,89



L'investiture du nouveau Conseil Municipal Jeunes s'est déroulée le **mercredi 9 décembre à 18 heures**, à la salle des fêtes. Seize nouveaux élus issus des classes de CM1 des groupes scolaires de Parozet, Perdtemps, Vertes Campagnes et Jeanne d'Arc ont été officiellement installés dans leurs fonctions. Outre les jeunes conseillers, étaient présents à la cérémonie : Monsieur Patrice DUNAND, Maire, Madame COURT, Madame ZELLER-PLANTÉ, Monsieur Gérard IVANEZ, Maire-Adjoints, Laura et Charline, animatrices au Centre de Loisirs La Buissonnière ainsi qu'un parent par jeune élu.

Leur assemblée est élue pour deux années durant lesquelles les jeunes travailleront en commissions à l'aboutissement de leurs projets, se réuniront en assemblée plénière et participeront aux événements tels qu'inaugurations et commémorations ou manifestations en rapport avec leurs travaux.



Ils ont été élus le 10 octobre dernier, après avoir fait part de leur candidature puis mené une campagne électorale auprès de leurs camarades. Le vote s'est déroulé, comme pour celui des adultes, avec liste électorale, cartes d'électeurs, bulletins de vote, isoïrs, urne et dépouillement mais l'investiture prévue en novembre a dû être repoussée puisqu'en période de confinement.

- École Jeanne d'Arc : Maylis LACONIN - Charlotte LE BREN - Lucas LE BREN - Maël THOMAZIC
- École des Vertes Campagnes : Louis BILLET - Elias KARANI - Esteban ROY - Tania TOUZET
- École Parozet : Maëlle BERTRAND - Rose DOMINGUES - Eden N'DIAYE - Widad TEFFAH
- École Perdtemps : Alyssa ABDERLKIRIM - Jeanne BAMBERGER - Stanley MELFORT - Lily RODARIE

Félicitations aux jeunes élus en espérant qu'ils pourront rapidement être initiés à la vie municipale hors période sanitaire et mettre en œuvre les projets qui leur tiennent à cœur et pour lesquels ils ont été élus.

13 362

c'est le nombre de Gexois
au 1^{er}/01/2021

(chiffres communiqués par l'INSEE).



D'autres horizons et une nouvelle frontière

Monsieur le Sous-Préfet, Benoit HUBER, a quitté, le 11 décembre dernier, ses fonctions dans l'Ain pour s'occuper, à la tête du cabinet du préfet des Alpes-Maritimes, des questions de sécurité publique et civile et des affaires politiques.

Bienvenue à madame Pascaline BOULAY, Sous-Préfète de Louhans depuis 2018, qui lui succède et dont la prise de fonction s'est faite le lundi 18 janvier 2021 à 11h00 au monument aux Morts de Gex.



© 07 88 49 63 26 - jcja.paysdegex.01@gmail.com - <https://jaicomprisjagis-association.fr>
PLUS D'INFORMATIONS : Permanence tous les vendredis de 12h à 18h - 73 Avenue des Thermes 01220 Divonne-les-Bains - Salle associative n°2 de la mairie

Ni putes ni soumises

OBJECTIFS DU COMITÉ

LA PRÉVENTION

pour le respect et la lutte contre les discriminations
- par des actions de sensibilisation du public : conférences, formations, débats, films, soirées de soutien.
- par des interventions en milieu scolaire.

L'ACCOMPAGNEMENT

des personnes victimes (violence conjugale, familiale, harcèlement...)
- lors de permanences avec une équipe de professionnels : suivi juridique, psychologique et social.
- lors de l'accueil de jour : ateliers, groupe de parole, écoute et vie pratique.

COMITÉ DU PAYS DE GEX - Résidence Boisson
12 bis rue de Gex - 01210 FERNEY-VOLTAIRE
© 07 68 80 87 13 - npons.ferneypaysdegex@free.fr

« J'ai compris, j'agis »

Avec l'opération internationale lancée par l'UNESCO, « Orangez le monde », l'association, qui lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales (adultes et enfants), a obtenu l'engagement de plusieurs municipalités, dont celle de GEX, et des sapeurs-pompiers de Gex-Divonne.

La campagne s'est étendue du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, Journée des droits de l'homme, et a donné l'occasion de dynamiser les actions visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles partout dans le monde. La couleur orange symbolise un avenir meilleur, sans violence et plus juste.



En partenariat avec



NOUS VENONS A VOTRE RENCONTRE

Écoute - boissons chaudes
de 20h30 à 23h00

Gex :	Tous les lundis	(dès le 09 novembre)
Saint-Genis-Pouilly :	Tous les mardis	(dès le 10 novembre)
Divonne-les-Bains :	Tous les jeudis	(dès le 12 novembre)
Ferney-Voltaire :	Tous les vendredis	(dès le 13 novembre)

Si vous souhaitez nous signaler une personne sans solution d'hébergement (à la rue, dans sa voiture...)
CONTACTEZ NOUS au 04 50 41 61 82
ou au 04 50 99 61 86

Pour l'hébergement d'urgence, appelez le



Accueil Cessien - accueil de jour - 172, avenue des Alpes - 01170 Gex
Croix-Rouge Pays de Gex - 453, route du Nant - 01280 Prévessin-Moëns

NOUVEAUX COMMERCES

La torréfaction du Léman

La Torréfaction du Léman, artisan torréfacteur

Un artisan torréfacteur s'est installé à Gex, rue des Terreaux, et a ouvert les portes de sa boutique le mercredi 6 janvier. A la tête de la Torréfaction du Léman, Monsieur Yannick Rizet propose à la vente plusieurs types de café qu'il torréfie lui-même sur place, de 8 à 10 origines géographiques différentes (Amérique du Sud et Afrique), certains sont issus de culture biologique. Il peut aussi confectionner des cafés selon vos goûts. Monsieur Rizet est également revendeur de thés, de la marque Dammann Frères, des thés naturels et aromatisés (aux arômes naturels) et des chocolats de la fameuse marque Bonnat.

Vous trouverez dans la boutique de nombreux accessoires, théières, cafetières à filtre, à piston, italiennes...



Un espace dégustation sera prochainement installé. Vous pouvez également réaliser vos commandes en ligne sur le site www.latorrefactionduleman.com.

Horaires d'ouverture :

Lundi au vendredi : 8h - 12h30 et 14h - 19h

Samedi : 8h - 12h30 et 14h - 18h

La Torréfaction du Léman, artisan torréfacteur
150 rue des Terreaux © 04 79 19 43 18



Lyrinfotech

Monsieur Cyril BODIC propose ses services informatiques de proximité aux particuliers et professionnels. Il apporte les solutions à vos projets ou soucis, qu'ils concernent la configuration, la maintenance, la sécurisation des données, le hardware ou le software de vos équipements informatiques : ordinateur, box, périphériques. Il travaille sur rendez-vous et peut intervenir à votre convenance, à domicile ou à distance.

Lyrinfotech

Horaires : du lundi au vendredi, de 8h à 19h

contact@lyrinfotech.com

© 06 77 05 91 44

www.lyrinfotech.com

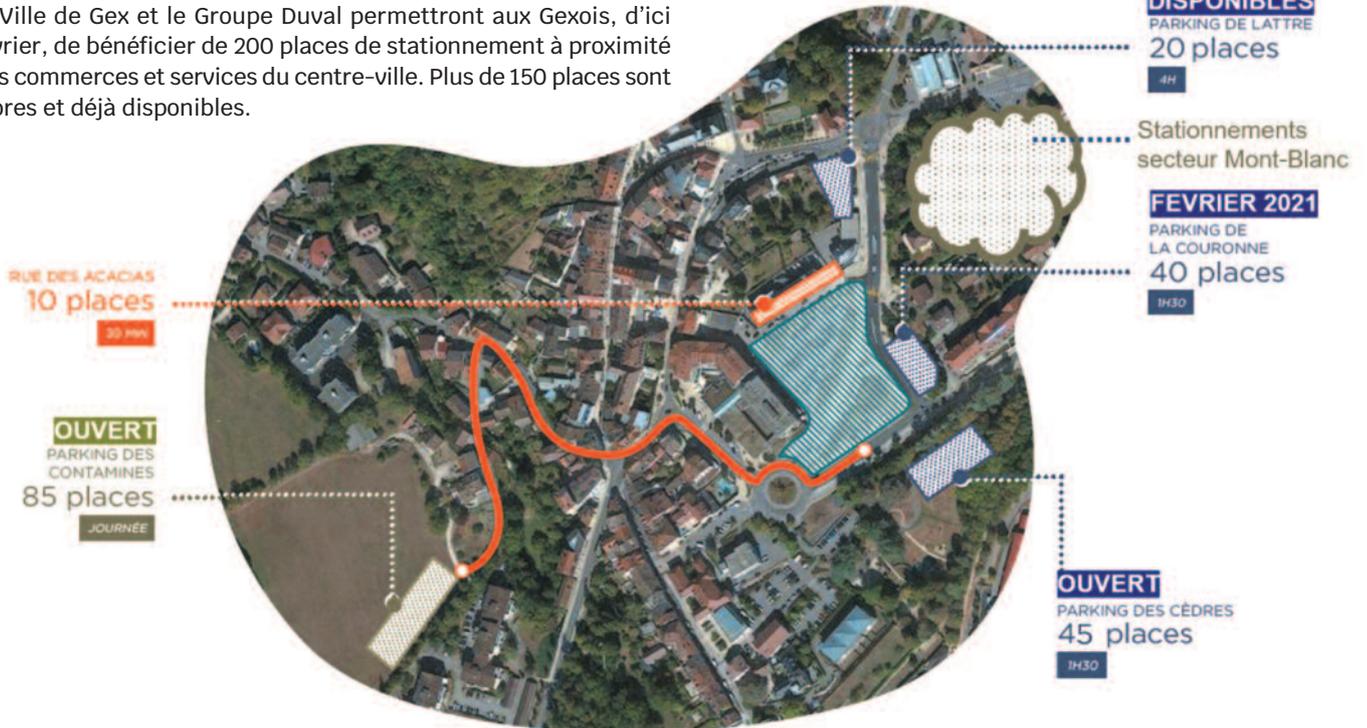
Zoom sur les travaux Cœur de Ville

Le chantier du projet Gex Cœur de Ville s'est installé sur la place du Jura le 4 janvier dernier, marquant ainsi le top départ de la métamorphose du centre-ville.

Depuis le démarrage des travaux :

■ L'actuel parking de la Place du Jura est **DÉFINITIVEMENT FERMÉ**.

Les travaux d'aménagement de parkings provisoires, menés par la Ville de Gex et le Groupe Duval permettront aux Gexois, d'ici février, de bénéficier de 200 places de stationnement à proximité des commerces et services du centre-ville. Plus de 150 places sont d'ores et déjà disponibles.



■ La rue des Acacias est désormais **EN SENS UNIQUE**, depuis La Poste en direction du rond-point de l'avenue de la Gare.



Vous avez manqué la réunion publique du 16 janvier ?

Vous pouvez voir ou revoir cette réunion d'information 100% digitale, présentée par Monsieur le Maire et le Groupe Duval, sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville.

Vous informer dans la continuité

L'équipe du Groupe Duval a à cœur de répondre à vos questions et se tient à votre disposition.

0809 54 18 38

(numéro non surtaxé)

www.gexcoeurdeville.fr

Vous souhaitez nous rencontrer ?

L'équipe du Groupe Duval vous accueille à la Maison du Projet, située au niveau du rond-point, avenue de la Gare.

Les dates de permanence sont communiquées sur le site internet du projet.

Possibilité de prendre rendez-vous en écrivant à :
gexcoeurdeville@groupe-duval.com

APPLICATION MOBILE PARK'IN GEX

L'application mobile pour la signalisation des parkings sera disponible en février prochain.





“ GEX AVENIR

Chères Gexoises, Chers Gexois,

Vous l'avez constaté, le graphisme du bulletin, et notamment de la première page, a évolué. En effet, depuis le début de l'année, nous appliquons progressivement une nouvelle charte graphique. Dès les premiers mois du mandat, nous avons souhaité renouveler l'identité visuelle de la ville et du logo. Souhaitant conserver un lien fort avec l'histoire de Gex, le blason historique a été conservé et modernisé. Nous espérons que cette évolution vous plaira. Ce nouveau logo est donc progressivement appliqué sur tous nos supports de communication : courriers officiels, bulletin municipal, page Facebook, affiches culturelles...

Notre site internet (www.gex.fr), qui a besoin d'un sérieux coup de jeune, est également concerné par ce renouvellement graphique. Il est actuellement en cours de refonte. Le nouveau site de la ville devrait être en fonction au printemps.

Une autre nouveauté : nous avons récemment lancé une chaîne YouTube et une page Instagram qui doivent nous permettre de nous adresser à un nouveau public.

Pour accompagner le lancement des cinq lignes de transport intra urbaines LUGE (Lignes Urbaines de Gex), une application mobile a été développée par le transporteur Alsa Bus. Grâce à cette application, vous trouverez toutes les informations utiles telles que les plans et horaires des lignes et les tarifs. Et vous pourrez, prochainement, suivre en temps réel le parcours du véhicule de la ligne qui vous intéresse. Le paiement, lui, s'effectuera toujours sur place avec le chauffeur. Vous pouvez télécharger dès à présent l'application Alsa

CH/FR. Pour rappel, les LUGE ont été lancées début décembre et relient les quartiers et hameaux excentrés au centre-ville et desservent les équipements publics de la ville (scolaires, culturels, sportifs, administratifs et de loisirs). Nous vous incitons grandement à utiliser ce service qui vous facilitera l'accès au centre, surtout pendant les travaux Cœur de Ville.

A ce sujet, le chantier a démarré début janvier. La place du Jura a été décapée et entourée de palissades. Pour compenser les places de stationnement de l'ancien parking du Jura, la ville a aménagé deux parkings provisoires, au parc des Cèdres et aux Contamines. Un troisième est en cours de construction par l'aménageur, le groupe Duval, sous le passage de la Couronne. Pour faciliter le stationnement, nous avons lancé le développement d'une application mobile, «Park'in Gex», qui vous permettra de suivre en temps réel le nombre des places disponibles dans chacun des deux parkings provisoires (Cèdres et Contamines), de visualiser le cheminement piéton entre ces parkings et le centre et de localiser les autres aires de stationnement sur la commune. Elle sera disponible ces jours prochains.

Nous ferons tout notre possible pour faciliter la vie des riverains, des commerces et des usagers pendant les travaux.

Très amicalement,

Jérémie Venarre
Pour Gex Avenir 2020



“ MIEUX VIVRE À GEX

Tout d'abord permettez-nous de vous présenter au nom de la liste Mieux Vivre à Gex nos meilleurs vœux de santé et de bonheur et d'adresser une pensée de fraternité pour tous les Gexois dans la souffrance ou endeuillés.

La crise liée à la pandémie a fortement impacté en 2020 la vie de nos concitoyens ainsi que l'activité des entreprises et des commerces de notre territoire et cette année 2021 commence également sous de tristes perspectives.

La commune a pris différentes mesures en faveur de ces opérateurs, comme l'annulation de loyers, pour tenter de compenser les pertes de revenus des entreprises Gexoises et notre groupe soutiendra tant que nécessaire, la poursuite de ces mesures en 2021.

Mais, cette année et les suivantes, les communes peuvent aussi compter sur la solidarité nationale et européenne pour soutenir nos entreprises, à la fois dans le cadre du programme Petites villes de demain et à travers le fameux Plan de Relance de 100 milliards d'Euros.

C'est en fin d'année que nous avons appris que Gex a été sélectionnée pour bénéficier des aides du programme Petites villes de demain et que France Relance a publié son Guide à destination des Maires. Ces informations sont arrivées trop tard pour influencer les orientations

budgétaires 2021 de notre commune et identifier des projets pouvant irriguer des entreprises locales et/ou des projets reportés pour des raisons financières.

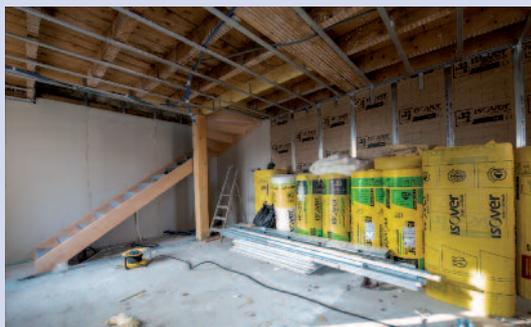
C'est pourquoi nous avons proposé l'inscription d'un débat au cours du conseil municipal du 25 janvier. Débat pour discuter des conditions dans lesquelles des projets déjà initiés ou envisagés pourraient être engagés afin de bénéficier des aides proposées et ainsi contribuer à soutenir nos entreprises locales.

Parmi les initiatives pouvant bénéficier d'aides de l'État nous trouvons des projets aussi divers que : la rénovation des bâtiments, le soutien à la culture, le développement du recours au vélo et aux transports en commun, la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la modernisation du système de santé et bien d'autres.

Notre élu à la CAPG y supportera les initiatives qui ne relèvent pas de la compétence des communes, par exemple : la modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets ou les restaurations écologiques.

Pour Mieux Vivre à Gex
Vincent Bocquet (vincent.bocquet@ville-gex.fr)
André Dubout (andré.dubout@ville-gex.fr)
Christine Garnier-Simon (christine.garnier@ville-gex.fr)

**EXTENSION ET
AMÉNAGEMENT DU
COMPLEXE SPORTIF
DE CHAUVILLY :**
Livraison avril 2021.



**AMÉNAGEMENT DE LA FERME CROCHAT
ET DE LA MAISON BENOIT LISON :**
création de trois logements
dans chaque bâtiment.



PARKINGS PROVISOIRES : 45 places
au Parc des Cèdres et 85 places aux
Contamines (+ de détails page 9).



CŒUR DE VILLE : 4 janvier, début des travaux place du Jura.

Agenda

Institutionnel

Lundi 1^{er} mars, à 18h30

Le conseil municipal se réunira à la salle des fêtes. La séance n'est pas publique.

Les séances sont filmées et retranscrites en direct sur la page YouTube de la ville.

Vendredi 19 mars, 18h30

Cérémonie en mémoire des victimes de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc au monument aux Morts du square Colonel Arnaud Beltrame, à Gex. La présence à la commémoration pourrait se limiter aux corps constitués.

Elections départementales et régionales

Les dates de scrutin des élections départementales et régionales prévues initialement en mars sont reportées en juin 2021.

Médical / santé

Lundi 8 février de 15h à 19h

Don du sang de l'EFS à l'espace Perdtemps
+ d'infos : dondesang.efs.sante.fr

Lundi 12 avril de 14h30 à 16h30

Collecte par le médibus des aiguilles, seringues et stylos pour diabétiques - Parking du cimetière, avenue Perdtemps

Culturel

Dans ce contexte sanitaire inédit, les animations culturelles de la ville sont interrompues, les spectacles ou concerts programmés étant reportés. Dans l'attente de jours meilleurs, le service culturel, en contact avec des artistes (musiciens, conteurs, magiciens, marionnettistes, ...), vous réserve de belles surprises que vous découvrirez au fur et à mesure en numérique, seule possibilité du moment, sur la page Facebook ou la chaîne YouTube de la ville. Au programme : spectacles de marionnettes de «Pierre et le loup», spectacle et tours de magie, contes et histoires, concerts de jazz, ...

ÉCOLE DE MUSIQUE

www.ecoledemusiquegex.org

PERMANENCES DES ÉLUS SUR RENDEZ-VOUS

► Patrice DUNAND, Maire

Personnel, Sécurité et Administration sur rendez-vous

► Christian PELLÉ, 1^{er} adjoint

Espaces publics, environnement et travaux
Permanence : Lundi de 9h à 10h30
Jeudi de 9h à 10h30

Sur rendez-vous : Lundi de 10h30 à 12h
Jeudi de 10h30 à 12h

► Dominique COURT, 2^e adjoint

Affaires culturelles et Jeunesse
Sur rendez-vous : Mercredi de 16h à 18h
Jeudi de 9h30 à 11h30

► Jérémie VENARRE, 3^e adjoint

Communication
Sur rendez-vous : Mardi de 18h30 à 20h

► Véronique GILLET, 4^e adjoint

Logement
Sur rendez-vous : Lundi de 14h30 à 17h
Vendredi de 9h30 à 11h

► Benoît CRUYPENNING, 5^e adjoint

Économie et Tourisme
Sur rendez-vous : Lundi de 17h à 18h

► Sandrine VANEL-NORMANDIN, 6^e adjoint

Aménagement, mobilités, urbanisme
Sur rendez-vous : Jeudi de 9h à 17h

► Gérard IVANEZ, 7^e adjoint

Actions éducatives et scolaires
Sur rendez-vous : Lundi de 14h30 à 17h30
Jeudi de 9h à 12h

► Virginie ZELLER-PLANTÉ, 8^e adjoint

Solidarités
Sur rendez-vous : Lundi de 9h à 11h30
Jeudi de 9h à 11h30

► Georges DESAY, 9^e adjoint

Associations et Sports
Sur rendez-vous : Jeudi de 17h à 19h

SERVICES & ORGANISMES

► Bibliothèque municipale

Ouverture au public : lundi, mercredi, jeudi, vendredi : de 15h à 18h30
Mercredi, samedi : de 10h à 11h30.
Fermeture exceptionnelle du 18/01 au 6/02/21 (changement logiciel, inventaire)
Tél. 04 50 41 86 92
bibliotheque@ville-gex.fr

► Caisse d'Allocations Familiales

Cité administrative Simone Veil
62, rue de Genève
à Saint-Genis-Pouilly
Tous les mercredis, sur rendez-vous,
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

► Centre des Finances Publiques

10, place Gambetta - 01170 Gex
Lundi et jeudi : de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h
Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h

CIDFF PAYS DE GEX

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

- le 1^{er} vendredi de chaque mois au PAD de Gex de 10h à 13h : prendre RV au 04 50 41 35 86

- le 2^e vendredi de chaque mois au PAD de Gex de 13h à 16h : prendre RV au 04 50 41 35 86 (pour info permanence à Bellegarde le matin de 9h à 12h)

- le 4^e mardi de chaque mois - à St-Genis-Pouilly de 10h à 12h (pendant les mesures sanitaires prendre RV au 04 74 22 39 64) - au PAD de Gex de 13h à 16h : prendre RV au 04 50 41 35 86

► Cinéma Municipal « Le Patio »

51 Avenue de la Gare - 01170 Gex
Tél. 04 50 41 89 49
www.cinegex.fr

► Conseils Juridiques gratuits

(CIDF - CDAD - ADIL - avocat conciliateur de justice)

Sur rendez-vous en contactant le Point d'accès au droit
Tél. 04 50 41 35 86

► Déchetteries du Pays de Gex

VERSONNEX (CD 15) : 04 50 42 74 74
ST GENIS (chemin du Moulin des Ponts) : 04 50 42 09 41

PÉRON (Lotissement du Pré Mury) : 04 50 59 14 64

Ouverture au public (d'octobre à mars) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ;

le samedi de 8h30 à 17h ;

le dimanche de 9h à 12h

Fermeture les jours fériés.

► Inspection de l'éducation nationale

Circonscription du Pays de Gex
26 rue Charles Harent - 01170 Gex
Tél. 04 50 40 76 60 - Fax 04 50 99 71 33

► La Poste

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h ; samedi : de 9h à 12h

► Mairie

77, rue de l'Horloge - BP 407
01174 Gex cedex
Tél. 04 50 42 63 00 - Fax : 04 50 41 68 77
mairie@ville-gex.fr
www.gex.fr

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

► Maison des usagers Gessiens

2 guichets regroupés par Pays de Gex Agglo
200, rue Édouard Branly - Technoparc
01630 Saint-Genis-Pouilly

Ouverture : Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Mercredi : de 8h30 à 17h30
Vendredi : de 8h30 à 17h

Déchets

04 50 40 95 00 (du lundi au vendredi)
www.mon servicedechets.com

Eau & Assainissement

04 85 29 20 00 - regie@reoges.fr
www.regiedeseauxgessiennes.fr

► MSAP (Maison de Services Au Public du Pays de Gex)

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h

Adresse : 135, rue de Genève - 01170 Gex
Accompagnement des Gessiens dans leurs démarches, notamment en ligne (CAF, CPAM, Pôle Emploi...).

Vente de titres de transports, organisation de rendez-vous pour traiter de situations particulières ainsi qu'aide aux démarches d'accès au logement social.
Tél. 04 50 99 99 72
msap@paysdegexagglo.fr

► Mutualité Sociale Agricole

Salle des Arcades de 9h à 12h
3^e jeudi, sur rendez-vous
Tél. 04 74 45 99 00

► Office de Tourisme du Pays de Gex Agence de Gex

118, rue des Terreaux
Tél. 04 50 28 09 16
contact@paysdegextourisme.com

Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h
Samedi de 9h à 13h
Fermeture les jours fériés.

► Piscine municipale

Infos : Tél. 04 50 41 66 21
piscine@ville-gex.fr
Horaires consultables sur
www.gex.fr

► Point d'Accès au Droit

28, rue Ernest Zégut
Entrée du bâtiment :

148, rue du Commerce
Tél. 04 50 41 35 86
pad@ccpg.fr

► Point Accueil Solidarité de Gex

228, avenue des Alpes
Accueil du public :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; mardi de 9h à 12h

Accueil téléphonique : lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ; vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h ;

mardi de 8h à 12h30
Tél. 04 50 41 54 62

► Police municipale

Lundi et vendredi de 9h à 12h
Mercredi de 14h à 18h
Tél. 04 50 42 63 09

► Service Emploi CAPG

emploi@paysdegexagglo.fr
Offres d'emploi sur :
https://www.paysdegexagglo.fr/vos-demarches/offres-emploi

► RSI (anciennement AVA, ORGANIC, AMPI)

Salle des Arcades, sur rendez-vous
Tél. 3648
4^e mardi du mois, de 10h à 12h

► Sous-Préfecture Gex-Nantua

26, rue Charles Harent - BP 409
01170 Gex
sp-gex@ain.gouv.fr

Service des étrangers : ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
Point d'Accès Numérique (aide aux démarches concernant les cartes grises) : ouvert du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45
Tél. 04 50 41 51 51

URGENCE

Centre de soins immédiats

160 rue Marc Panissod à Gex
Appeler au préalable le 15.
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h

Maison Médicale de Garde du Pays de Gex

Lieu unique pour recevoir les consultations de garde de Médecine Générale.
Toujours appeler au préalable le Centre 15. Consultations sur rendez-vous.
Centre Hospitalier du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod à Gex.
Accès par l'entrée des Consultations Médicales.
Le samedi de 12h à 24h ;
Le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h.

► Gardarmerie : 04 50 41 54 26

ou composez le 17

► Hôpitaux :

Centre Hospitalier Alpes Léman (Contamines sur Arve) : 04 50 82 20 00
Hôpital privé Pays de Savoie (Annemasse) : 08 26 30 00 74
St-Julien-en-Genevois : 04 50 49 65 65
Cantal (Genève) : 00 41 22 372 33 11
de la Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

► Pharmacies de garde :

composez le 32 37

► Pompiers : composez le 18

► MARCHÉ - Rue des Terreaux

Le samedi jusqu'à 12h30
Le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre.

Etat civil



Bienvenue à

Thomas GOMES PAIS.....	19.10.2020
Liam ALDIGIER.....	03.11.2020
Justine CHARLIN.....	05.11.2020
Lucas FRISON.....	05.11.2020
Alicia RÉGNIER LOPEZ.....	11.11.2020
Matheus CASTANHEIRA ALVES DA COSTA.....	11.11.2020
Chloé VALVERDE MONTES.....	28.11.2020
Sasha KOTLAREVSKY.....	14.12.2020
Yoann BAGOT.....	20.12.2020

Tous nos vœux aux jeunes mariés

Judith TAURAN et Khaled KRIBI.....	21.11.2020
Bouchra KENNANE et Loïc BESNARD.....	21.11.2020
Julie GUICHON et Roberto HOORELBEKE.....	12.12.2020

Félicitations aux nouveaux pacsés

Margo MIGLIASSO et Étienne METAUT.....	03.10.2020
Sandy COUTIN et Julien REY.....	21.11.2020
Barbara LOSTETTER et Christophe GUICHARD.....	03.12.2020
Camille THÜRIG et Jimmy SCHATZ.....	11.12.2020
Nadège PRIEUR et Grégory DEBELLIS.....	14.12.2020
Elise VAUCHER et Cyrille GAUTREAU.....	19.12.2020

Condoléances aux familles de

Yvette MOURGUES née PELAPRAT.....	28.10.2020
Marc GUINGAND.....	02.11.2020
Sandrine CLAPIER née DURAFFOURG.....	06.11.2020
Camille GESLIN.....	18.11.2020
Marcelle ROGUET veuve LYONNET.....	26.11.2020
Gérard DUBOSSON.....	02.12.2020
Albine EUVERTE née FABRIER.....	04.12.2020
Gilbert POULARD.....	09.12.2020
Patrick GERARD.....	12.12.2020
Marcel DESMARIS.....	19.12.2020
Laure HUMBERSET.....	23.12.2020
Marcelle PART née COURTOIS.....	26.12.2020
André PLANTÉ.....	28.12.2020
Claudia PÊCHE née MATHIEU.....	28.12.2020
Arlette DELMAS.....	31.12.2020
Yvonne BOUCHER veuve LEMAIRE.....	01.01.2021

**Un logement dégradé ?
Un risque pour les occupants**

SIGNELEZ-LE !

Habitat Indigne 01

Le guichet unique
0806 706 806*

Site : www.habitat-indigne.ain.fr
Mail : adil@ain.fr

Partenaires :

*Appel non surtaxé

Mairie de Gex - 77 rue de l'Horloge - BP 407 - 01174 GEX CEDEX

04 50 42 63 00 - www.gex.fr - mairie@ville-gex.fr

Responsables de la rédaction : Patrice DUNAND, Maire, Jérémie VENARRE, Maire-Adjoint

Photos : PHILOPHOTO et commission Communication

Comité de rédaction : Valérie ALEX, Odile MILLERUEUX, Jérémie VENARRE

Mise en page, impression : COMIMPRESS - 01 Replonges

Tirage : 7 000 exemplaires